

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 02 MAI 2024

Le deux mai deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le vingt-six avril deux mil vingt-quatre et transmise par voie électronique le vingt-six avril deux mil vingt-quatre et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : M. MASSONDO Charles, M. DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme LEGARTO Monique, M. BOURDE Arnaud, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mme VIVIER Karine, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. AYCAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, M. GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle, M. ASTABIE Arnaud, M. MOAL-DARRIGADE Paul,

**Absents** : Mme CURUTCHET Marie-Jeanne M. LABORDE Arnaud, M. CHRISTY Robert, Mme BISCAY DONAPETRY Claudine.

**Absents mais avaient donné pouvoir** :

Mme CURUTCHET Marie-Jeanne donne pouvoir à M. BOURDE Arnaud  
M. LABORDE Arnaud donne pouvoir à Mme LEGARTO Monique  
M. CHRISTY Robert donne à pouvoir à M. AYCAGUER Pettan  
Mme BISCAY DONAPETRY Claudine donne pouvoir à M. MASSONDO Charles.

**Secrétaire de séance** : Mme VIVIER Karine

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04 avril 2024
- Lancement de la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un aménagement des berges de la Bidouze
- Lancement de la consultation pour l'extension du parking du fronton et l'aménagement d'un chemin d'accès
- Désignation d'un membre à la commission de contrôle des listes électorales
- Proposition d'achat d'une licence IV
- Proposition de modification de la durée des baux à usage
- Proposition de cession d'un terrain communal
- Plan de financement pour les travaux de rénovation des vestiaires d'aïretik et demande d'aide financière au titre de la DETR : Modification du plan de financement
- Lancement d'une consultation pour le choix d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé : travaux d'aménagement muséographique de l'espace Bideak
- Mise à jour du plan communal de sauvegarde
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

## **0. Approbation des procès-verbaux de la réunion du conseil municipal du 04 avril 2024**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 04 avril 2024.

### **1. DÉLIBÉRATION N° 02052024-1 Lancement de la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un aménagement des berges de la Bidouze :**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 04 avril 2024 le CAUE il a été discuté d'un projet futur d'aménagement de la commune et plus particulièrement d'un projet d'espaces publics des berges de la Bidouze.

Deux échelles de projet sont envisagées d'une part la réactivation du site de l'ancienne minoterie (projet « témoin » de la stratégie communale) et d'autre part la mise en valeur d'espaces publics et de paysage dans la boucle de la Bidouze, et la création d'un lien de déplacements doux inter-quartiers nord-sud.

Le projet entre dans la stratégie de revitalisation d'ensemble de Saint-Palais. La vision collective sur le lien entre quartiers d'habitat et équipements a évolué. Le cœur de ville n'est plus envisagé comme seule connexion possible, mais d'autres alternatives se dessinent, qui permettront d'ouvrir davantage la ville sur son paysage naturel.

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la réalisation d'aménagement des berges de la Bidouze.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un aménagement des berges de la Bidouze.

### **2. DÉLIBÉRATION N° 002052024-2 Lancement de la consultation pour l'extension du parking du fronton et l'aménagement d'un chemin d'accès:**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le projet de mise en place d'une zone bleue dans le périmètre de l'église, il convient d'étudier une extension du nombre de places au parking du fronton. En effet seront impactés par ce mode de stationnement les véhicules de service des établissements publics situés dans ce périmètre (La Poste, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Conseil Départemental).

Aussi, il est proposé de faire une étude sur la création de 36 places de parking sur le parking du fronton. Cette extension nécessite également d'aménager un accès piétonnier et cyclable accessible depuis le fronton pour accéder à la rue Jean Urruty.

Aussi, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour l'extension du parking du fronton et l'aménagement d'un chemin d'accès afin de connaître le coût de ces travaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de de lancer une consultation pour l'extension du parking du fronton et l'aménagement d'un chemin d'accès.

### **3 DÉLIBÉRATION N° 02052024-3 Désignation d'un membre à la commission de contrôle des listes électorales**

Suite à la démission d'un élu faisant partie de la commission de contrôle des listes électorales, il convient de nommer un nouveau membre.

Les missions de cette commission sont de s'assurer de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme PREBENDE Amaia à cette commission.

#### **4 DÉLIBÉRATION N° 02052024-4 Proposition d'achat d'une licence IV :**

Le Maire expose que Madame P. ML a mis en vente la licence de débit de boissons de 4<sup>e</sup> catégorie dont elle est propriétaire et qu'elle exploite sur le territoire de la Commune de Saint-Palais. Il rappelle la décision du conseil municipal de procéder à la négociation pour l'achat de cette licence. Madame P. propose de vendre la licence dans un prix compris entre 17 000 € et 20 000 €.

le Maire propose que la Commune achète la licence, compte tenu de l'importance que revêt l'existence d'un débit de boissons comme lieu d'animation et de rencontre dans une Commune, plus particulièrement rurale, au prix de 17 000 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer l'acquisition de cette licence de débit de boissons de 4<sup>e</sup> catégorie au prix de 17 000 €. Il est que l'acquisition de la licence est effectuée dans le cadre des interventions en matière économique et sociale régies par les articles L.2251-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'en conséquence elle est exonérée de toute perception au profit du Trésor en vertu de l'article 1042, 2<sup>e</sup> alinéa, du Code Général des Impôts.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment d'établir l'acte authentique d'acquisition.

#### **5. DÉLIBÉRATION N° 02052024-5 Proposition de modification de la durée des baux à usage:**

Monsieur le Maire rappelle que par décision du conseil municipal en date du 04 avril 2024, il avait été décidé d'attribuer les parcelles communales. Cette attribution est formalisée par une convention de prêt à usage d'une durée d'une année.

M. L. sollicite le conseil municipal afin de modifier la durée de bail pour passer d'un an à deux ans.

Monsieur le Maire propose une mise à disposition avec effet au 01 avril 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025, soit 21 mois. Ceci permettra de redémarrer sur des conventions sur une année civile et aussi car cela répond mieux aux besoins des agriculteurs d'avoir la disposition des terrains au 01 janvier pour pouvoir les préparer sereinement. Il est précisé que cette durée est temporaire du fait de la décision tardive des attributions de ces parcelles.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la durée des conventions de prêt à usage et fixe le terme de la convention au 31 décembre 2025 avec un effet au 01 avril 2024 soit une durée de 21 mois.

#### **6. DÉLIBÉRATION N° 02052024-6 Proposition de cession d'un terrain communal :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision du conseil municipal en date du 19 mars 2024 de mettre en vente la parcelle située au lotissement Ordokian et cadastrée section A n° 613 d'une superficie de 2028 m<sup>2</sup> suite à la proposition de M. I. Il précise qu'à ce jour, il a une seule candidature.

Aussi, il soumet la proposition de Monsieur I. qui a pour projet l'aménagement de la parcelle pour 3/4 d'une aire de jeux, comprenant un bubble foot et paintball et le 1/4 restant sera destiné ponctuellement

au parking de véhicules. Le projet ne comportera pas de constructions, seule la périphérie sera clôturée pour la sécurité du site.

Monsieur le Maire précise que la parcelle est classée en zone UY du Plan Local d'Urbanisme et qu'il est concernée par une zone inondable référencée dans l'Atlas des zones inondables, (crue de la Joyeuse 2014).

M. I. propose de l'acheter au prix de 20 280 € soit 10 €/m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre la parcelle cadastrée section A n° 613 d'une superficie de 2027 m<sup>2</sup> et fixe le prix de vente à 10 € le m<sup>2</sup>, les précédentes cessions de terres sur cette zone ayant été faites en dessous de ce prix. Il précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur. Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités nécessaires liées à cette opération.

## **7. DÉLIBÉRATION N° 02052024-7 - Plan de financement pour les travaux de rénovation des vestiaires d'airetik et demande d'aide financière au titre de la DETR : Modification du plan de financement**

Lors du vote par le conseil municipal le 10 janvier courant, les montants du plan de financement avaient été indiqués selon notre estimatif. Après avoir reçus les différents devis, il s'avère que le coût prévisionnel a sensiblement évolué il est passé de 22 100 € à 22 948 €.

Aussi, les services instructeurs de l'Etat demandent de reprendre la délibération avec les coûts exacts.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Collectivité :		COMMUNE DE SAINT-PALAIS			
Plan de financement prévisionnel de l'opération :		Rénovation et mise en conformité d'une installation sportive : Complexe sportif airetik			
NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	sollicité/ acquis	%
<b>Acquisitions foncières éligibles (ZAE)</b>		<b>Aides publiques</b>			
		Etat :			
		- DETR/DSIL	13 768,80 €	Sollicité	60,00 %
<b>Sous total acquisitions foncières</b>	<b>0,00 €</b>				
<b>Études et honoraires divers</b>					
Etudes :					
Maîtrise d'œuvre					
Honoraires divers :					
<b>Sous total études/honoraires</b>	<b>0,00 €</b>				
<b>Travaux<sup>1</sup></b>					
- Plomberie	9 983,00 €				
- Peinture	2 000,00 €				
- Carrelage	10 965,00 €				
<b>Sous total travaux</b>	<b>22 948,00 €</b>	<b>Sous total aides publiques</b>	<b>13 768,80 €</b>		<b>60,00 %</b>
<b>Autres dépenses</b>		<b>Autres aides non publiques</b>			
<b>Sous total autres dépenses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>			
		Fonds propres	9 179,20 €		40,00 %
		Sous-total :	9 179,20 €		
<b>TOTAL</b>	<b>22 948,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 948,00 €</b>		<b>100,00 %</b>

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

### **8. DÉLIBÉRATION N° 02052024-8 - Lancement d'une consultation pour le choix d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé : travaux d'aménagement muséographique de l'espace Bideak**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir un coordonnateur pour une mission de sécurité et de protection de la santé pour les travaux d'aménagement muséographique de l'espace Bideak.

Le conseil municipal décide de lancer la consultation pour le choix d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour les travaux d'aménagement muséographique de l'espace Bideak.

### **9. DÉLIBÉRATION N° 02052024-9 - Mise à jour du plan communal de sauvegarde**

Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde, est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Le plan est composé de cellule de crise municipale.

Suite aux démissions d'élus, certaines cellules sont à compléter. Ainsi sont nommés à la cellule accueil Mme Baumgarth Florence et à la cellule communication Mme Eyherabide Marie.

### **10. Compte rendu des commissions**

#### **- Commission linguistique :**

##### *Euskal Kultur Elkartea :*

L'objectif est de promouvoir la culture et la langue basque dans la vie quotidienne.

##### *Korrika 2026 :*

La commune a candidaté pour être commune départ de la korrika 2026.

##### *Contrat de progrès :*

Un bilan a été dressé. Des actions sont à mettre en place notamment la proposition pour la formation d'un agent d'accueil.

Fête de la musique : elle est prévue le 21 juin prochain. Entre 18 h et 20 h : Ecole de musique et Coffee Shop A partir de 21 h 3 Concerts : Bots, Alarma Morea et Karma

#### **- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :**

*- Street Eguna :* Cette animation a eu lieu le 20 avril. Des ateliers de graffitis de Bmx ont été proposés. Beaucoup d'enfants ont été présents. Une fresque a été réalisée qu'il conviendrait de l'installer dans l'enceinte de Punpa.

##### *- Rando Amikuze :*

Cela a été un franc succès avec plus de 500 participants.

##### *- Journée sport et partage :*

Elle aura lieu le 05 juin prochain. Cette journée permettra qui se déroulera sur la plaine des sports sera l'occasion de découvrir les pratiques sportives adaptées pour les personnes en situation de handicap. Cette journée sera l'occasion de pratiquer des sports communs et moins communs en mixant personnes en situation de handicap et valides. Les objectifs de cette journée sont multiples : créer du lien social, se découvrir, se connaître, partager...

Les associations sportives d'Amikuze ont largement répondu à l'appel et nous les en remercions.

### **- Commission commerce – économie – animations, communication :**

- Une réunion avec le comité des fêtes a eu lieu le 12 avril. Le comité des fêtes avait projeté une péna dans le marché couvert, mais cette option n'a pas été retenue pour des raisons techniques et de nuisances riveraines.

- Une réunion est prévue avec toutes les associations pour les animations estivales.

### **- Commission Finances :**

#### **I. Situation intermédiaire de la commune au 27/04/2024 :**

##### **1.1 Section de Fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement courantes encaissées sont de 561K€ soit 26% des recettes annuelles prévisionnelles.

Les dépenses de fonctionnement sont de 509K€, soit 26% des dépenses annuelles prévisionnelles. Les écritures comptables portant sur des charges non décaissables portées au budget ne seront comptabilisées qu'en fin d'année.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 52K€.

##### **1.2 Section d'investissement :**

Les décaissements s'élèvent à 282K€ constitués de 47K€ de remboursement de capital des emprunts, de 131K€ d'investissements et de 104K€ d'opérations sous mandat.

Les encaissements afférant à la section investissement s'élèvent à 186K€ (TA et subventions de 87K€, prêt intracting de 59K€ et opérations sous mandat de 40K€).

Equilibres financiers

Sachant que la trésorerie de la commune était de 733K€ au 01/01/2024, compte tenu de la Capacité d'Autofinancement dégagée de 52K€ au 27/04/2024, des flux de trésorerie relatifs à la section d'investissement et de la ressource en FDR de 57K€, il ressort que la trésorerie de la commune au 29/04/2024 s'élève à 746K€.

#### **II. Situation intermédiaire de BIDEAK au 27/04/2024 :**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 27K€ constituées des salaires pris en charge par la commune et de recettes propres à hauteur de 1K€.

Les investissements réalisés sont de 11K€.

Le prêt bancaire ne sera effectué que lors de la réalisation des investissements.

La trésorerie qui s'élevait à 19 K€ au 01/01/2024 est de 10K€ au 29/04/2024.

### **11. Questions diverses**

- Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbaine et paysagère du secteur de la Halle aux Cochons :

Une réunion avec les acteurs économiques et associatifs aura lieu le 30 mai 2024 à 18 h 30 en salle verte.

Elle sera suivie d'un atelier élus le 13 juin 2024 à 18 h 30

- Cérémonie du 08 mai 2024 : elle aura lieu en commun avec la commune d'Aicirts-Camou-Suhast.

- PLUI : Une proposition de réunion de travail est proposée le 06 mai prochain. Les informations sont en constante évolution. Le vote ne devrait pas avoir lieu avant 2028.

- Création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Soins (CPTS) : M. Etchepareborde présente la structure.

La CPTS facilite la coordination des différents professionnels de santé sur un territoire donné (Amikuze, Garazi, Baigorry, Oztibarre, Soule). Cela inclut les médecins généralistes, les spécialistes, les infirmiers, les pharmaciens, les kinésithérapeutes, etc. Cette coordination permet une meilleure prise en charge des patients en assurant une continuité des soins et une collaboration entre les différents acteurs. Cela regroupe 360 professionnels de la santé.

Elle peut mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé au niveau local. Cela peut inclure des campagnes de sensibilisation, des actions de dépistage, des programmes de prévention des maladies chroniques, etc.

En favorisant la coopération entre les professionnels de santé, la CPTS vise à améliorer l'accès aux soins pour les habitants du territoire concerné. Cela peut se traduire par une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire, la mise en place de consultations avancées, ou encore le développement de téléconsultations.

Elle cherche à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en santé sur son territoire. Cela peut passer par une meilleure organisation des soins, une réduction des doublons ou des gaspillages, ou encore une mutualisation de certains moyens.

En favorisant la coordination et la collaboration entre les professionnels de santé, la CPTS contribue à améliorer la qualité des soins dispensés. Cela peut se traduire par une meilleure gestion des parcours de soins, une réduction des erreurs médicales, ou encore une meilleure prise en charge globale du patient.

- Route d'Ithorrotz : Un conseiller fait une proposition d'instaurer une zone de rencontre sur ce chemin pour sécuriser cette portion à sens unique..

*Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 02052024-1 à 02052024-9.*

<u>Signature du Maire</u> :	<u>Signature du secrétaire de séance</u> :